

Membres en exercice : 27
Titulaires présents : 18
Suppléants présents : 0
Pouvoirs : 1
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juin 2023

-- L'an deux mille vingt-trois, le quinze Juin à 18 heures, le Conseil communautaire de la communauté de communes Jabron-Lure-Vançon-Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de SALIGNAC, sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Président.

Date de la convocation : 8 Juin 2023

Membres présents : Mmes & MM. AVINENS René, BLANCHARD Joëlle, BOTTALA Philippe, CHADEBEC Brice, DAUPHIN Frédéric, DRAC Frédéric, DUPONT Dorothée, EULOGE Angélique, GUERINI Claude, HUSER Marc, IZOARD Philippe, JOSEPH Gisèle, LERDA Serge, MARTINOD Jean-Philippe, PTASZYNSKI Sabine, ROBERT Frédéric, SANCHEZ-MATEU Philippe, VADOT Pierre-Yves.

Absents excusés : BARTOLUCCI Patrice, BELLEMAIN Thierry (POUVOIR A JM. MARTINOD), COSTE Alain, DELSARTE Jean-Luc, FIGUIERE Nicolas, GENDRON Yannick, HEYRIES Patrick, PASERO Jean-Noël, RAHMOUN Farid.

Secrétaire de séance : Pierre-Yves VADOT

DCC N°28/2023

OBJET : MODIFICATION DU POSTE DIRECTEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

--- Monsieur VADOT, Vice-Président, rappelle qu'un poste de directeur d'accueil de loisirs a été créé lors de la séance du conseil du 30 Mai 2022. Ce dernier n'était ouvert qu'aux agents de catégorie C: adjoint d'animation principal de 2ème classe, adjoint d'animation principal de 1ère classe. Or, afin de permettre une évolution des agents en poste et élargir les possibilités de recrutement futur, il apparaît nécessaire d'ouvrir ce poste aux agents de catégorie B : animateur, animateur principal de 2ème classe, animateur principal de 1ère classe

Il est donc proposé aujourd'hui de modifier ce poste en conséquence.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de modifier les caractéristiques du poste permanent pour assurer la direction du service extrascolaire et périscolaire (mercredis et vacances) multisites d'Aubignosc et de la Vallée du Jabron :
 - Grade de catégorie C : adjoint d'animation principal de 2ème classe, adjoint d'animation principal de 1ère classe
 - Grade de catégorie B : animateur, animateur principal de 2ème classe, animateur principal de 1ère classe
 - Expérience exigée en direction
 - Connaissance du territoire serait un plus
 - Diplôme requis BPJEPS ou équivalent
 - Durée hebdomadaire de travail : 33/35èmes,

- Rémunération relative au cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation ou animateurs territoriaux primes et avantages prévus pour ce cadre d'emploi en particulier et pour le personnel de la communauté de communes en général,
- Le poste est ouvert aux contractuels

•**AUTORISE** le Président à réaliser les démarches nécessaires à la modification relatives à ce poste.

--- Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,
R. AVINENS



Le secrétaire de séance,
P-Y.VADOT